

Réservé à l'administration

Statut d'invalidité permanent :  Approuvé  Refusé

Examiné par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Vérification de l'invalidité

---

Pour présenter une demande de Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité, un évaluateur médical qualifié (voir la section C pour connaître les évaluateurs approuvés) doit remplir les sections A, B et C de ce formulaire.

**Nom de l'étudiant :** \_\_\_\_\_ **N° de dossier :** \_\_\_\_\_  
(en lettres moulées)

**Établissement scolaire :** \_\_\_\_\_

**Période d'études :** \_\_\_\_\_ **Programme d'études :** \_\_\_\_\_

**DATE LIMITE :** Milieu de la période d'études : \_\_\_\_\_ .

Envoyez le formulaire rempli par la poste ou par courriel à :

**Aide aux étudiants du Manitoba**  
1181, avenue Portage, bureau 401  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
ManitobaStudentAid@gov.mb.ca

### REMARQUES

- Le traitement des formulaires envoyés peut prendre jusqu'à six (6) semaines.
- Les formulaires envoyés après la date limite pourraient ne pas être traités faute de temps.
- Les fonds ne peuvent être versés après la date de fin de la période d'études.

Pour être admissible, un étudiant doit répondre à la définition ci-dessous d'invalidité permanente, ou d'invalidité persistante ou prolongée, énoncée dans le Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

*Une **invalidité permanente** s'entend de toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail et dont la durée prévue est la durée de vie probable de celle-ci.*

*Une **invalidité persistante ou prolongée** s'entend de toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail — qui dure depuis au moins douze mois ou pourrait avoir une telle durée — mais qui n'est pas prévue pour la durée de vie probable de celle-ci.*

## Sections A, B et C - À REMPLIR PAR UN ÉVALUATEUR MÉDICAL QUALIFIÉ

Les renseignements ci-dessous doivent être fournis par un évaluateur médical autorisé à exercer.  
Voir la section C pour les types d'évaluateurs approuvés.

Ce formulaire sera utilisé pour déterminer l'admissibilité de votre patient aux bourses d'études postsecondaires destinées aux étudiants ayant une invalidité. L'admissibilité à l'aide financière est basée sur la ou les **limitations fonctionnelles** qui affectent la capacité à participer pleinement à des études de niveau postsecondaire.

Veillez écrire clairement en lettres moulées et répondre à toutes les questions des **sections A, B et C**. S'il vous faut plus d'espace, veuillez joindre une lettre contenant les renseignements additionnels.

### REMARQUES

- Le patient est responsable de tous les frais qu'il engage pour faire remplir ce formulaire, mais peut être admissible à un remboursement par l'entremise de la Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité.
- Les troubles médicaux ne sont pas tous considérés comme des invalidités dans le cadre de ces subventions.
- Il faut répondre à toutes les questions. Les formulaires incomplets seront retournés.

### Section A – TYPE D'INVALIDITÉ

Cocher la ou les cases qui décrivent la nature de l'invalidité de votre patient. Si le patient présente plus d'une invalidité, veuillez indiquer l'invalidité principale et les invalidités secondaires.

PRINCIPALE	SECONDAIRE	Type(s) d'invalidité
------------	------------	----------------------

- |                          |                          |                         |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | TDA/TDAH                |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Développement cognitif  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Incapacité auditive     |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Trouble d'apprentissage |

**Remarque :** Les étudiants ayant un trouble d'apprentissage doivent également présenter une évaluation de la difficulté d'apprentissage (c.-à-d. une évaluation psychopédagogique ou un rapport de synthèse) réalisée par un psychologue agréé **au cours des cinq (5) dernières années ou lorsque l'étudiant avait 18 ans ou plus.**

- |                          |                          |  |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Incapacité physique/problème de mobilité |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Déficiência psychiatrique                |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Handicap visuel                          |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Autre, préciser : _____                  |

## Section B – LIMITATIONS FONCTIONNELLES

1) L'invalidité est-elle permanente, ou encore persistante ou prolongée, conformément aux définitions ci-dessous? Sélectionnez **une** option seulement.

- Permanente
- Persistante ou prolongée
- S.O.

*Une **invalidité permanente** s'entend de toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail et dont la durée prévue est la durée de vie probable de celle-ci.*

*Une **invalidité persistante ou prolongée** s'entend de toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail — qui dure depuis au moins douze mois ou pourrait avoir une telle durée — mais qui n'est pas prévue pour la durée de vie probable de celle-ci.*

2) L'invalidité entraîne-t-elle une limitation fonctionnelle qui restreint la capacité du patient à effectuer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires?

- Oui
- Non

3) Décrivez les limitations fonctionnelles de l'invalidité, y compris la durée, les effets des limitations et les mesures d'adaptation recommandées.

## Section C – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ÉVALUATEUR MÉDICAL QUALIFIÉ

Le formulaire peut être rempli par un médecin, une infirmière praticienne, un audiologiste, un optométriste, un ophtalmologiste, un psychologue ou un psychiatre autorisé à exercer dans la province ou le territoire où l'évaluation a lieu.

Profession de l'évaluateur médical qualifié

- Audiologiste       Inf. pratic.       Ophtalmologiste       Optométriste  
 Médecin       Psychiatre       Psychologue  
 Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Nom de l'évaluateur médical qualifié (en lettres moulées) \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Ville/localité : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et rendent compte du ou des obstacles à l'éducation dus à l'invalidité précisée. Je comprends que ces renseignements seront utilisés pour déterminer si cet étudiant est admissible à la Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité.

\_\_\_\_\_  
**Signature de l'évaluateur médical qualifié**

\_\_\_\_\_  
**Date (aaaa-mm-jj)**

**REMARQUES** – Les signatures électroniques ainsi que les filigranes ou les sceaux officiels sont acceptés.

Les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

Si vous avez des questions ou aimeriez recevoir des précisions, veuillez communiquer avec la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba :  
204 945-6321 ou sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1 800 204-1685  
ATS pour les personnes malentendantes :  
204 945-8483 (au Manitoba) ou 1 866 209-0696 (au Canada et aux États-Unis)  
[ManitobaStudentAid@gov.mb.ca](mailto:ManitobaStudentAid@gov.mb.ca)